



C2100-Direction de l'aménagement et développement économique-

DELIBERATION N° D.2021.06.2 **du Conseil communautaire du 29 juin 2021**

Contrat de relance et de transition énergétique. **Signature entre la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et l'Etat.**

Date de la convocation : 22 juin 2021
Date d'affichage : 30 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice : 76
Secrétaire de séance : M. Charles RODWELL
Rapporteur : M. François DE MAZIERES

Président: M. François DE MAZIERES

Sont présents :

M. Jacques ALEXIS, Mme Marie-Hélène AUBERT, M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN, M. Michel BANCAL, M. Jean-François BARATON, M. Patrice BERQUET, Mme Anne-Sophie BODARWE, Mme Sonia BRAU, Mme Christine CARON, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Violaine CHARPENTIER, M. Gilles CURTI, Mme Sylvie D'ESTEVE, Mme Emmanuelle DE CREPY, M. François DE MAZIERES, M. Olivier DELAPORTE, M. Richard DELEPIERRE, Mme Elodie DEZECOT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Bruno DREVON, Mme Lydie DULONGPONT, Mme Laëtitia GAINARD-VIOT, M. Stéphane GRASSET, M. Kamel HAMZA, Mme Jocelyne HANNIER, Mme Jane-Marie HERMANN, M. Arnaud HOURDIN, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, Mme Anne-Lise JOSSET, M. Christophe KONSdorFF, Mme Géraldine LARDENNOIS, M. Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE, M. Olivier LEBRUN, Mme Lucie LONCLE DUDA, M. Jean-Philippe LUCE, M. Alain NOURISSIER, M. Philippe PAIN, Mme Anne PELLETIER-LE-BARBIER, Mme Sylvie PIGANEAU, M. Gwilherm POULLENNEC, Mme Pascale RENAUD, M. Benoît RIBERT, Mme Béatrice RIGAUD-JURE, M. Richard RIVAUD, M. Charles RODWELL, Mme Dominique ROUCHER, M. Alain SANSON, Mme Martine SCHMIT, Mme Anne-France SIMON, Mme Sophie TRINIAC, M. Luc WATTELLE.

Absents excusés:

M. Renaud ANZIEU, Mme Vanessa AUROY, M. Fabien BOUGLE, M. Philippe BRILLAULT, M. François DARCHIS, M. Olivier DE LA FAIRE, M. Erik LINQUIER, M. Emmanuel LION.
Mme Lydie DUCHON (pouvoir à M. Kamel HAMZA), M. Jérémy DEMASSIET (pouvoir à M. Jean-Philippe LUCE), Mme Annick BOUQUET (pouvoir à Mme Emmanuelle DE CREPY), Mme Florence MELLOR (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), Mme Marie-Laure BOURGOUIN-LABRO (pouvoir à M. François DE MAZIERES), M. Marc TOURELLE (pouvoir à Mme Géraldine LARDENNOIS), M. Pascal THEVENOT (pouvoir à Mme Caroline DOUCERAIN), Mme Nathalie JAQUEMET (pouvoir à M. Luc WATTELLE), M. Jean-Pierre CONRIE (pouvoir à Mme Christine CARON), Mme Nathalie BRAR-CHAUVEAU (pouvoir à M. Olivier LEBRUN), Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Pierre SOUDRY (pouvoir à Mme Sylvie D'ESTEVE), M. Jean-Christian SCHNELL (pouvoir à Mme Sophie TRINIAC), Mme Valérie PECRESSE (pouvoir à M. Bruno DREVON), Mme Martine BELLIER (pouvoir à M. Tanneguy AUDIC DE QUERNEN), M. Henri LANCELIN (pouvoir à Mme Sonia BRAU), Mme Magali LAMIR (pouvoir à Mme Jane-Marie HERMANN).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5216-5 ;
Vu la circulaire n° 6231/SG - NOR : PRMX2032558C du Premier Ministre du 20 novembre 2020, relative à l'élaboration des contrats territoriaux de relance et de transition écologique ;
Vu la délibération n° D.2020.12.17 du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 1^{er} décembre 2020 relative au Contrat de développement Yvelines + pour la période 2020-2023 ;
Vu la décision n° 2019-05-01 du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc du 9 mai 2019 relative à la convention-cadre pour la mise en œuvre du volet territorial du contrat de plan Etat-région Ile-de-France 2015-2020 sur le territoire de la communauté d'agglomération ;
Vu le contrat de plan Etat-région Ile-de-France 2015-2020 ;
Vu le plan de relance Etat-région pour l'Ile-de-France 2021-2022 ;
Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
Vu le budget de l'exercice en cours.

- Pour accélérer la relance et accompagner les transitions écologique, démographique, numérique et économique dans les territoires, l'Etat propose aux collectivités locales qui le souhaitent de signer un nouveau type de contrat : le Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui a vocation à mettre en relation les enjeux des territoires avec les dispositifs financiers du plan de relance.

Si cet outil de contractualisation ne porte pas sur des engagements financiers arrêtés, il permet, en revanche, de recenser les aides déjà accordées ainsi que les axes d'action et les projets qui seront prioritaires dans le cadre des appels à projets à venir.

Il porte sur une période de 6 ans (2020-2026) et pourra s'articuler avec d'autres outils contractuels (Contrat de développement Yvelines, Contrat de plan Etat-Région, subventions européennes...), le CRTE ayant vocation à regrouper l'ensemble des contrats signés entre l'Etat et les collectivités.

- A l'issue d'un diagnostic réalisé en collaboration avec les services de l'Etat afin de prendre en compte la réalité locale, le CRTE de l'Agglomération de Versailles Grand Parc est structuré autour de 6 grands axes de travail :

1. Infrastructures de transport et mobilités vertes ;
2. Le vivant et la ville ;
3. La sobriété énergétique et la production d'énergie renouvelable ;
4. Culture et tourisme ;
5. Attractivité territoriale et résilience économique post-Covid ;
6. Ville numérique et connectée.

Le CRTE vient ainsi réaffirmer les nombreuses actions entreprises par l'Agglomération pour assurer la transition écologique et numérique de son territoire, notamment dans le cadre de ses 3 filières d'excellence : Mobilité, Vivant et la Ville, Energie.

Il permettra également de catalyser les différentes sources de financements publics pour répondre aux enjeux plus conjoncturels auxquels devra répondre le territoire d'ici 2026, que ce soit l'impact de la crise Covid sur le tissu économique ou, à l'inverse, des opportunités telles que l'accueil des Jeux Olympiques en 2024.

Tel est l'objet de la présente délibération.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'adoption du Conseil communautaire :

APRES AVOIR DELIBERE, DECIDE,

- 1) d'inscrire la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans la démarche de Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) 2020-2026 ;
- 2) d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer le Contrat de relance et de transition écologique avec l'Etat et tout document y afférent.

M. le Président soumet les conclusions du rapporteur au vote du Conseil communautaire.

Nombre de présents : 51

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de suffrages exprimés : 68 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 68 voix

Cet acte est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage.